



Litige xxxxxx, menace d'huissier

Par **andema**, le **02/01/2014** à **01:22**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'une toute petite boutique en ligne (articles de puériculture et jouets en bois), en tant qu'auto-entrepreneur.

En septembre j'ai été contacté par un commercial xxxxxx qui m'a proposé la mise en place d'une campagne de communication afin de booster mes ventes, et notamment pour les jouets avec l'approche des fêtes de Noël.

Il me propose un contrat à 120 € par mois avec 3 mois d'essai ce que j'accepte.

Cependant, très vite les soucis commencent.

On commence par me demander d'augmenter mon budget ce que je refuse.

Puis on m'explique qu'afin de rester sur ce budget, il me faut définir des horaires d'apparition sur xxxxxx. On convient ensemble de créneaux horaires adaptés.

Ensuite ils m'annoncent qu'il n'y aura pas de campagne sur les jouets que je vends. Les mots clés sur ce secteur semblent particulièrement gourmand et donc impossible avec un budget de 120 € par mois.

Une campagne xxxxxx sans les jouets ne m'intéressant pas, je leur demande de tout annuler. En effet cela ne correspond pas à ce qui m'avait été vendu.

Mais là refus de leur part, j'ai signé un contrat pour 3 mois minimum que je suis sensée honorer même si eux de leur côté ne font pas ce qui était convenu.

Je n'ai plus eu de nouvelles pendant 3 mois et viens de recevoir une mise en demeure de règlement de 360 €.

Pourriez vous me dire si je peux faire quelque chose pour contester?

J'estime ne pas être en tort dans cette histoire. On me propose une petite campagne de communication, je leur dis ce que je veux mettre en avant, que je ne souhaite pas aller au delà de 120 € par mois, à eux de me dire si cela est réalisable ou non. Là ils créent des campagnes sur des produits pour lesquels je n'ai rien demandé, et suppriment les campagnes demandées sans nous consulter et faudrait rien dire !

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]